

## Procédures à suivre pour la Reconnaissance des compétences

Merci pour l'intérêt que vous portez à devenir une personne certifiée dans la province du Nouveau- Brunswick, Canada.

Pour être permis d'écrire l'examen de certification du Nouveau-Brunswick, vous devez pouvoir soumettre des preuves à l'appui de votre temps accumulés (en heures et en mois) dans la profession de votre choix ainsi que vos tâches pratiques comme le décrit notre *règlement général 97-125* sous la *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle*. Si vous désirez plus d'information veuillez vous référer au site suivant : <http://www.gnb.ca/0062/regl/a-9-1regl.htm>

Vous devez aussi rencontrer les critères suivants:

Reconnaissance des compétences étrangères	Reconnaissance des compétences temporaires de travailleurs étrangers
Être résident du Nouveau-Brunswick *, ou	Possédez un visa de travail valide émis par Citoyenneté et Immigration Canada
Travailler au Nouveau-Brunswick, ou	Fournir une preuve de possibilité d'emploi au Nouveau-Brunswick
Fournir une preuve de possibilité d'emploi au Nouveau-Brunswick	Fournir une preuve de votre permis de travail émis par CIC
Posséder un visa de travail ou d'étudiant valide; ou	Fournir toutes copies de certification que vous avez en votre possession
Être inscrit au Programme des candidates du Nouveau-Brunswick **	
* <b>Le candidat possède le statut d'immigrant reçu ou est citoyen canadien.</b>	
** <b>Pour en apprendre davantage sur le Programme des candidates, visitez <a href="http://www.gnb.ca/immigration">www.gnb.ca/immigration</a> ou visitez le site de Citoyenneté et Immigration Canada au : <a href="http://www.cic.gc.ca/">http://www.cic.gc.ca/</a></b>	

*Veuillez prendre en considération que les examens sont disponibles dans les deux langues officielles du Canada (soit le français ou l'anglais).*

Afin que nous puissions évaluer correctement votre expérience professionnelle, vous devez remplir au complet les formulaires suivants et y apposer votre signature :

- Demande de Certificat d'aptitude
- Confirmation de l'employeur
- Déclaration du lecteur/interprète/traducteur (si nécessaire)
- Déclaration solennelle (si nécessaire)
- Consentement à la divulgation de renseignements personnels

Inclure toute documentation qui est pertinente à votre demande de certification du Nouveau-Brunswick.

**À noter:** Vous devez indiquer la profession dans laquelle vous êtes intéressé afin que nous puissions vous faire parvenir une copie des champs d'activité relatifs à votre profession avec tous les formulaires mentionnés ci-haut.

Toute documentation envoyée pour soutenir votre demande de certification doit être officiellement traduite dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada (français et anglais).

Pour faire la demande des formulaires énumérés ci-haut ou pour tout autre information additionnelle, vous pouvez nous contacter soit par :

Courrier:	Ministère de l'Enseignement postsecondaire, de la Formation et du Travail du N.-B. Apprentissage et Certification Professionnelle Évaluateur des compétences, 470, rue York, Fredericton, N.-B. E3B 5H1	
Courriel:	<a href="mailto:Aoc-acp@gnb.ca">Aoc-acp@gnb.ca</a>	# sans frais : 1-877-453-3030
Site internet	Ou visitez notre site internet au <a href="http://www.gnb.ca/Postsecondaire">http://www.gnb.ca/Postsecondaire</a>	

Lorsque nous aurons reçu toute information nécessaire, votre reconnaissance de compétence sera évaluée pour déterminer si une équivalence existe selon les normes du Nouveau-Brunswick. Vous serez avisé du résultat à l'intérieur de 10 jours ouvrables suivants votre demande au siège social.